

# Accès aux déchèteries des usagers professionnels



## Tarification de l'accès aux déchèteries du Syndicat du Bois de l'Aumône applicable en 2020

	Usagers professionnels du territoire SBA	Usagers professionnels hors territoire SBA
<b>Forfait d'accès, par passage</b> (sauf si dépôt uniquement de ferraille, cartons, papier, plastique dur,	<b>18,50 euros HT</b>	<b>27,20 euros HT</b>
<b>Non recyclables, encombrants,</b> polystyrène sale, carton souillé...	<b>31,80 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Déchets verts et bois</b>	<b>8 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Gravats</b>	<b>28,60 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Plâtre</b> (uniquement à Riom et Veyre-Monton)	<b>20 euros HT / m<sup>3</sup></b>	
<b>Ferraille, carton propre,</b> papiers	<b>Gratuit</b>	
<b>Plastique dur</b> (uniquement à Riom et Veyre-Monton)	<b>Gratuit</b>	
<b>Polystyrène propre</b> (uniquement à Riom et Veyre-Monton)	<b>Gratuit</b>	

### Rappel : la gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée.

Chaque professionnel (et particulier) doit présenter sa carte d'accès au gardien. A chaque passage, celui-ci, via une console portable, enregistre le nom du déposant, la nature des flux, le volume des déchets. Toutes ces informations sont recensées dans l'objectif de mieux gérer le service, le transfert des déchets et établir la facturation pour les professionnels.

**Attention : aucun accès n'est autorisé sans la présentation de votre carte au gardien.  
Si vous ne disposez pas de carte, contactez le SBA : 04 73 647 444 / conseilusager@sba63.fr**

La durée de validité d'une carte est permanente. Son renouvellement n'intervient qu'en cas de perte (facturation à 12 euros TTC).



### CONDITIONS D'ACCES :

**Se reporter au Règlement intérieur des déchèteries  
du Syndicat du Bois de l'Aumône.**